

TRONÇAIS REÇOIT LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®



Cérémonie de labellisation, le 17 mai 2018 au Rond de Thiolais à 11h30 en forêt domaniale de Tronçais.

Christian Dubreuil, directeur général de l'Office national des forêts, remettra le label Forêt d'Exception® à la forêt domaniale de Tronçais. La cérémonie se déroulera en présence de Corinne Coupas, présidente de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, Gérard Dériot, sénateur, et de l'ensemble des acteurs du territoire ou partenaires qui ont été associés à cette démarche. Tronçais sera la huitième forêt française à recevoir ce label.

LA FORÊT DE TRONÇAIS

La forêt domaniale de Tronçais bénéficie d'un rayonnement exceptionnel parmi les forêts françaises, qui dépasse largement le cadre national. Mondialement connue pour la qualité de ses chênes pour la fabrication des tonneaux, elle est aussi célèbre dans les milieux naturalistes et scientifiques pour la richesse de sa biodiversité.

Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, la forêt domaniale de Tronçais est un des piliers de la politique de développement du territoire. Elle contribue à la richesse économique grâce à la transformation du bois. Elle est un point fort touristique du Pays de Tronçais. Elle revêt une biodiversité importante au sein des écosystèmes forestiers. La labellisation prochaine de Tronçais, en Forêt d'Exception®, confirme ce travail de valorisation porté par les acteurs locaux, les collectivités et l'ONF.

TROIS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET DES ACTIONS

Les actions définies en concertation avec les acteurs du territoire dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception® sont menées selon trois orientations stratégiques :



Contacts presse ONF

Direction générale
Christiane Baroche - attachée de presse
christiane.baroche@onf.fr • 06 07 78 09 84

Agence Berry Bourbonnais
Camel Termellil
camel.termellil@onf.fr • 02 48 70 36 46 • 06 60 14 90 49



TRONÇAIS

Communiqué de presse

Mai 2018

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'ONF à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associé à une forêt domaniale.

Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion des forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Tronçais, découverte d'une forêt reliée à son territoire. Cette orientation regroupe les actions relatives à une valorisation du patrimoine sylvicole, naturel, culturel de Tronçais et de son territoire envers le public local ou touristique. Elle comprend les actions d'aménagements du public en forêt, la signalétique et les itinéraires balisés, la communication, le plan de circulation et l'animation de la démarche Forêt d'Exception®.

Tronçais, gestion d'un patrimoine forestier unique. Cette orientation comprend l'ensemble des actions de gestion sur le domaine forestier et sur ses éléments déterminants en matière de patrimoine. Sont programmées les actions relatives au plan paysage, le travail d'amélioration des connaissances et de préservation du patrimoine historique et archéologique, le plan de gestion des arbres remarquables, celui des réserves biologiques, les actions relatives aux espèces patrimoniales et aux milieux particuliers.

Tronçais, laboratoire de sylviculture pour un bois d'exception. Cette orientation englobe les projets d'expérimentations et les projets d'actions qui peuvent constituer demain des références nouvelles pour d'autres forêts en France. Y sont rassemblées les actions relatives au LiDAR, au suivi de l'état sanitaire des peuplements, à celui des espèces invasives, aux travaux de recherche sur la génétique des chênes...

Contacts presse ONF

Direction générale
Christiane Baroche - attachée de presse
christiane.baroche@onf.fr • 06 07 78 09 84

Agence Berry Bourbonnais
Camel Termellil
camel.termellil@onf.fr • 02 48 70 36 46 • 06 60 14 90 49